

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📄 03.84.81.02.56

mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :

Mercredi de 8h30 à 12h.



Après tulipes et jonquilles,
l'heure est bientôt au muguet



COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 avril 2019

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site www.louvatange.fr.

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gêrôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gêrome FASSETNET, Valêrie BIDAL, Sonia CABASSY, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT, Rémi VUILLEMENOT

Absents excusés : Pierrette DAVID, Martial MATZ

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Monsieur le Maire précise que le vote du taux des taxes sera effectué en même temps que le vote du budget.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 14 décembre 2018

Il n'y a pas de remarques, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé par 8 voix pour.

2. Travaux maison

A ce jour, la maison est entièrement vide, celle-ci offre de nombreuses possibilités d'aménagements, modulables et évolutifs dans le temps. Suite à la réunion qui a eu lieu avec l'architecte le 13 mars 2019 à la mairie, plusieurs propositions ont été faites, notamment :

- de supprimer la mitoyenneté entre la maison et la mairie afin d'apporter de la lumière côté nord-est,
- de réfléchir à l'évolutivité du projet afin d'anticiper les travaux d'ouverture et de raccordements, possibilité de faire jusqu'à 7 logements sur 3 niveaux,
- de réaliser un premier logement et de le vendre dans la partie côté jardin, ou de réaliser un local commercial en conservant la cave voûtée.

Le Conseil Municipal indique que les idées sont bonnes et demande qu'un estimatif soit proposé à la commune pour 4 logements avec une variante tenant compte de l'évolutivité du projet. Par ailleurs, il accepte à l'unanimité le devis pour la démolition du trape.

3. Logement communal (remboursement caution)

Suite au litige concernant le départ du locataire au-dessus de la mairie, ce dernier demande à la commune le remboursement de la caution, déduction faite des travaux réalisés par le nouveau locataire ainsi que des indemnités pour le retard de règlement.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve le remboursement de 400 € et clôture la procédure en cours.

4. Point sur la rue des Vergers

Monsieur le Maire informe que les démarches sur cette rue sont terminées suite au refus d'un des habitants de la rue. L'affaire est close.

En revanche, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant la conservation des parcelles dans le PLUI. Le Conseil Municipal considère que ces terrains ne peuvent plus recevoir de constructions vu que la voie et les réseaux ne sont pas adaptés en l'état.

5. Travaux voirie

Une réunion a eu lieu en mairie le 03 avril 2019 avec le cabinet Verdi Ingenierie pour l'aménagement et la sécurisation du carrefour rue du Noyer, route du Petit-Mercey, rue du Chêne, rue des Vergers et rue des Vignes.

Après avoir pris connaissance du projet et des délais de réalisations des travaux, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux en 2020, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Département au titre des Amendes de Police et autres aides répondant au projet.

6. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire explique le PADD était limité à 32 hectares pour l'ensemble de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) et qu'après la proposition de toutes les communes, le projet représentait 50 hectares environ. Après négociation avec l'état, 12 hectares supplémentaires ont été ajoutés au projet initial. Sur 32 communes, 6 étaient concernées dont 2 ayant largement dépassé la superficie répartie entre les communes. De ce fait, la CCJN a été contrainte de revoir le PADD et de demander aux collectivités de débattre de nouveau sur ce point.

7. Approbation du compte de gestion

La trésorerie de Dampierre, après vérification des chiffres, a transmis le compte de gestion à la commune et demande de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après contrôle de la concordance avec le compte administratif, approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

8. Approbation du compte administratif

Monsieur le Maire présente les comptes de 2018 et apporte les explications nécessaires sur différentes lignes budgétaires et notamment les dépassements, *puis sort de la salle.*

Madame GILBERT Annick, prend la présidence de l'assemblée et propose au vote le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des exécutions budgétaires, le Conseil Municipal, par 7 voix pour approuve le compte administratif.

Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

9. Affectation des résultats

Les résultats de 2018 font apparaître un excédent de fonctionnement de 130 925.52 € et un déficit d'investissement de 16 506.95 €. Il convient donc d'affecter la somme de 16 506.95 € pour couvrir les besoins en investissement et de reporter le reste en fonctionnement à savoir 114 418.57 €

10. Vote du budget

Monsieur le Maire indique que le budget présenté a été établi sans augmentation des taxes et que l'excédent a été porté principalement sur la maison.

Après avoir pris connaissance de la prévision budgétaire, le Conseil Municipal par 8 voix pour, approuve le budget tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	189 942.57	189 942.57
Investissement	227 186.95	227 186.95

Le Conseil Municipal, approuve également le maintien du taux des taxes par 8 voix pour.

Pour rappel : Taxe d'habitation : 11.57 %

Taxe foncière sur le bâti : 7.73 %

Taxe foncière sur le non bâti : 19.23 %

11. Cartes avantages jeunes

Chaque année, le Centre Régional Info Jeunesse propose à la commune un partenariat concernant les cartes avantages jeunes. Celui-ci étant apprécié par les habitants, les élus valident à l'unanimité le renouvellement de cette opération dans les mêmes conditions.

12. Questions diverses

Planning des réunions : une élue demande que les dates soient communiquées par anticipation. La date du prochain conseil municipal est fixée au 02 juillet 2019 à 20h.

Tarif bois : suite à l'entretien des berges de l'Arne, le bois façonné par Agate est mis en vente. Le Conseil Municipal, après avoir échangé propose ce bois au tarif de 25 € le stère pris sur place. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Maire.

Encaissement des ventes de bois par l'ONF : la Fédération Nationale des Communes Forestières interpelle les communes sur le Contrat d'objectifs et de performances 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières. Ce contrat aurait un impact direct sur la trésorerie des communes et sur leurs libres administrations, c'est pourquoi, il est proposé de délibérer pour s'opposer à cette décision.

Le Conseil Municipal, s'oppose par 8 voix, à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes.

Rappel :

- Ramassage des ordures ménagères : Bac gris : mardi
Bac bleu ou jaune : mardi semaine impaire
- Horaires de tonte : " Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :
 - les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
 - **Les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00"

Cérémonie du 08 Mai 2019 : la commémoration aura lieu à Romain à 9h30.

Elections européennes le 26 Mai 2019 : les nouvelles cartes électorales seront distribuées prochainement. **Une pièce d'identité sera nécessaire pour voter.**

Le bureau de vote sera organisé comme suit :

DATE DE L'ELECTION	8h00 – 13H00	13H00 – 18H00	
26 MAI 2019	Gérome FASSET		Annick GILBERT
	8H00 – 11H30	11H30 – 15H00	15H00 – 18H00
	Gilles VUILLEMENOT Mickaël REBILLET	Valérie BIDAL Sonia CABASSY	Olivier GUILLEMIN Martial MATZ

Ruisseau : une élue indique que l'entretien des ruisseaux difficilement accessibles peut se faire avec des chevaux. Monsieur le Maire précise que la compétence est passée à la CCJN et que l'entretien des berges n'est plus à la charge des communes.

Fin de la séance à 23h05.

Le Maire,
Gérome FASSET.